

Mise à jour des forfaits pour la prise en charge des frais de traitement

Afin de tenir compte de l'impact de l'augmentation de +1,5% du point d'indice dans la fonction publique à compter du 1^{er} juillet 2023, les forfaits de traitement ont été actualisés et validés par le Bureau National du 21 septembre 2023.

Ces nouveaux forfaits s'appliquent aux nouveaux dossiers à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les forfaits actuels continuent de s'appliquer pour les dossiers en cours (ensemble des dossiers ayant débuté avant le 1^{er} janvier 2024).

Les nouveaux forfaits applicables pour les nouveaux dossiers à compter du 1^{er} janvier 2024 sont les suivants :

Grades	Forfaits mensuels : Formation > 52 jours Formation se déroulant en métropole	
	Forfaits actuels validés par le BN du 07/07/2022 Applicable aux dossiers en cours	Nouveaux forfaits applicables aux nouveaux dossiers à compter du 01/01/2024
Adjoint administratif		
Agent d'entretien qualifié	3 000 €	3 050 €
Agent des services hospitaliers qualifié		
Aide médico-psychologique		
Accompagnant éducatif et social*		
Auxiliaire de puériculture	3 400 €	3 450 €
Ouvrier principal		
Aide-soignant		
Assistant de service social		
Educateur spécialisé	3 600 €	3 650 €
Préparateur en pharmacie hospitalière		
Infirmier		
Infirmier de bloc opératoire	3 900 €	3 960 €
Autres grades :		
Catégories A	4 300 €	4 360 €
Catégories B	3 600 €	3 650 €
Catégories C	3 000 €	3 050 €

* Grade intégré au 01/01/2024